
CENTRE CANADIEN D'ARBITRAGE COMMERCIAL

Organisme d'arbitrage autorisé par la Régie du Bâtiment du Québec conformément au Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (c. B-1.1, r. 0.2)

ENTRE :

CAROLINE JOLY & RÉAL MORIN;

(ci-après les « Bénéficiaires »)

c.

LES ENTREPRISES STEVALKA INC.;

(ci-après l' « Entrepreneur »)

Et

**RAYMOND CHABOT, ADMINISTRATEUR
PROVISOIRE INC.,** **ès** **qualité**
d'administrateur provisoire du plan de
garantie de La Garantie Abritat Inc.;

(ci-après « l'Administrateur »)

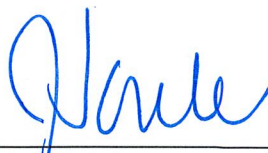
N° dossier CCAC : S16-031801-NP

AVIS DE DÉSISTEMENT

Le Centre Canadien d'Arbitrage Commercial («le Centre») a été informé que les Bénéficiaires se désistent de leur demande d'arbitrage.

Après vérification(s) sommaire(s), Le Centre constate que le présent arbitrage est déserté, avec dépens.

Montréal, le 2 novembre 2016



Julie Houle
Greffière